



Soins de ville Info stat MSA trimestriel

Bagnole, 16 janvier 2014

Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % au troisième trimestre 2013

Les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre 2013 en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés (CVS-CJO). Cette baisse résulte principalement de la diminution des remboursements de médicaments et des soins infirmiers.

La baisse des remboursements de médicaments et de soins infirmiers explique le repli des soins de ville

En données CVS-CJO, les remboursements de soins de ville du régime agricole diminuent de - 0,2 % entre le deuxième et le troisième trimestre 2013. Cette baisse est de même niveau que celle du trimestre précédent. La baisse de deux postes représentant à eux seuls près de la moitié des remboursements, les médicaments et les actes d'infirmiers libéraux, explique principalement ce recul. En revanche, la progression des remboursements des dispositifs médicaux au troisième trimestre 2013 modère en partie cette diminution.

Plus spécifiquement, les remboursements de soins de ville du régime des non-salariés enregistrent une baisse de - 0,5 %, alors que ceux du régime des salariés agricoles sont en progression de + 0,3 %.

Les remboursements d'actes médicaux et dentaires se stabilisent

Les remboursements d'actes médicaux et dentaires sont stables au troisième trimestre 2013. Ils suivent des tendances opposées selon qu'il s'agisse du régime des non-salariés (- 0,4 %) ou de celui des salariés agricoles (+ 0,5 %).

A l'exception des petits appareillages et des autres dispositifs médicaux, tous les postes de prescription sont en baisse

Au troisième trimestre 2013, les remboursements des prescriptions diminuent de - 0,3 %, avec - 0,8 % pour les remboursements des médicaments. Parmi les prescriptions, seuls les remboursements de petits appareillages et autres dispositifs médicaux sont en augmentation (+ 1,8 %) pour les régimes des salariés et des non-salariés agricoles. Tous les autres postes sont en baisse.

Les paiements d'indemnités journalières au bénéfice des salariés agricoles se stabilisent

Les indemnités journalières (IJ) des salariés agricoles sont quasiment stables : - 0,2 % pour les IJ maladie et + 0,1 % pour les IJ relatives aux accidents de travail.

Les IJ des non-salariés agricoles ne seront effectives qu'à partir du 1^{er} janvier 2014.

MSA Caisse Centrale – Direction de la communication - Service de Presse		
Géraldine Vieuille	01.41.63.72.41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Les Mercuriales		www.msa.fr
40, rue Jean Jaurès	93547 Bagnole Cedex	